

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi sept juillet à 14 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée le 02 juillet 2025 à chacun de ses membres, s'est réuni à son siège, sous la présidence de M. REPENTIN, Président du CCAS.

Pour ce qui concerne la délibération 2.3, le conseil d'administration s'est déroulé sous la présidence de Mme FAVETTA-SIEYES, Vice-Présidente, M. REPENTIN s'étant retiré lors du vote de cette délibération ; M. NOBLECOURT s'est également retiré.

Etaient présent(e)s :

M. REPENTIN, Président du CCAS (jusqu'à la délibération 3.1 inclus)

Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente

Mmes ALVERNHE, BOUROU, COLIN-COCCHI, COLIN-JORE, KREUTER, RAMBAUD

MM DE BOISRIOU, GACHET, NOBLECOURT, PERROTTON (jusqu'à la délibération 3.5 inclus)

Etaient excusé(e)s :

Mmes BONILLA (donne pouvoir à Mme BOUROU), PERRENES (donne pouvoir à Mme COLIN-COCCHI), VERDU (donne pouvoir à Mme RAMBAUD), MYARD-DALMAIS (donne pouvoir à M. NOBLECOURT), TAMBURINI (donne pouvoir à Mme FAVETTA SIEYES)

3. RESSOURCES HUMAINES

3.4 EVOLUTION DU TABLEAU DES EMPLOIS A L'ADMINISTRATION GENERALE

Les missions confiées à l'administration générale ont fortement évolué ces dernières années. L'origine de ces changements relève à la fois d'éléments de contexte et de choix internes. On note par exemple :

- ◆ Le développement d'un logiciel de gestion des courriers en 2023 ;
- ◆ La baisse drastique et continue des courriers traités ;
- ◆ La mise en place de nouveaux outils numériques ;
- ◆ La baisse significative et régulière des tâches de secrétariat ;
- ◆ La place croissante des questions juridiques et réglementaires ;
- ◆ L'importance prise par les questions informatiques en lien la DSIN ;
- ◆ Le transfert des repas au service aide à domicile en 2023 ;
- ◆ La fermeture du pôle technique centralisé en 2024 ;
- ◆ L'augmentation de l'évènementiel ;
- ◆ La nécessité de mieux communiquer en interne et en externe ;
- ◆ L'accroissement d'activité et d'exigence sur le pôle finance-commande publique ;

Ces éléments conjugués à d'autres moins prégnants ont perturbé l'organisation venant percuter l'équilibre des missions et créant des écarts entre besoins et compétences.

À la faveur de plusieurs opportunités et notamment de trois départs en six mois, une évolution de l'organisation a été présentée au CST du 12 juin 2025. Elle permet de mieux répondre aux besoins actuels et de proposer une organisation plus efficiente avec une répartition des tâches mieux équilibrée entre les différents collaborateurs.

Administrativement, elle a les conséquences suivantes sur le tableau des emplois :

- ◆ Transformation du poste de chargée de communication de rédacteur à 100% à attaché à 100% (poste n°P148) ;
- ◆ Suppression du poste d'adjoint technique principal sur lequel était affecté l'ancienne assistante du service formation partie en retraite début juin 2025 (poste n°P137).

◆ **Résolution :**

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve les évolutions du tableau des emplois ci-dessus présentées.
- Dit que les dépenses associées sont déjà inscrites au budget concerné en 2025.
- Monsieur le Président ou son représentant, le directeur du CCAS et le receveur sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr
- Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
 - o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
 - o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Nombre d'administrateurs
en exercice : 17
Présents : 11
Pouvoir : 5

Vote : Pour : 16
Contre :
Abstention :

Pour extrait, certifié conforme au
Registre des délibérations,
Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S.

Thierry REPENTIN

Par délégation

Christelle FAVETTA SIEYES
Conseillère départementale Chambéry-3
Adjointe au Maire en charge de
Cohésion et Justice Sociale / Santé et Seniors
Vice-Présidente du CCAS de Chambéry

